

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 02-03-2025

Date de convocation : 12 mars 2025Membres du Conseil communautaire : 31En exercice : 31**OBJET : Création d'emplois non permanents (1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025) en vue de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze mars deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Vallecalle sous la présidence de Monsieur Pierre AGOSTINI (5^{ème} Vice-Président), pour le Président empêché.

Présents : 8 : AGOSTINI Pierre, BENVENUTI Jean-François, COSTA Paul, FLORI Claude, MAROSELLI Dominique, POGGI Augustin, SEBASTIANI Edith, SEGUIN Pierre

Représentés : 4 : GUARDINI Virginie par COSTA Paul ; LUCIANI Cyril par POGGI Augustin ; OLMETA Claudy par SEBASTIANI Edith ; ROVERE Anne-Sophie par BENVENUTI Jean-François

Absents : 19 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, POGGIOLI Joseph, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-2° ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaire territoriaux.

Considérant les besoins de l'EPCI, il est souhaitable de procéder à la création de quatre emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux et d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial d'une durée de trente-cinq heures de service hebdomadaire (non reconductibles) pourvus par des agents contractuels pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025.

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ACCÉDER** à la proposition de Monsieur le Président ;
- **DE CREER** quatre emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux et d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial d'une durée de trente-cinq heures de service hebdomadaire pourvus par des agents contractuels pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 ;
- **DE FIXER** la rémunération des emplois ainsi créés par référence aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux rémunérations des agents ainsi nommés et des charges sociales s'y rapportant au budget de l'EPCI, aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président de séance



Pour copie conforme